



Changement d'horaires d'ouverture

A partir du 24 février 2017

le siège de la Communauté de Communes de Noblat
vous accueille

**du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et sera fermé les après-midis.**

Pour tous renseignements vous pouvez contacter la Communauté de
Communes de Noblat aux horaires d'ouverture au 05 87 22 99 00

Communauté de Communes de Noblat
ZA Soumagne
87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Rendez-vous également sur notre site internet

www.ccnoblat.fr